

Accès en déchèterie, Les changements pour 2022.

Les 6 déchèteries, gérées par le syndicat de l'USTOM, permettent aux usagers du territoire d'apporter leurs déchets encombrants, dangereux et autres.

Dans cet espace aménagé, on dépose les déchets qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur taille (meuble cassé...), de leur quantité (gravats, déchets verts...) ou de leur nature (huiles usagées, batteries...).

Le tri réalisé dans les déchèteries est nécessaire pour favoriser la valorisation de chaque matière.

La gestion des déchèteries coûte 3 200 000€* au syndicat ; 650 000€* de revente de déchets valorisables ou de contribution des éco-organismes en réduisent le coût. La différence est supportée par l'ensemble des usagers de l'USTOM sachant que tous ne fréquentent pas les déchèteries.

** Année de référence 2020*

Une étude sur les 2 dernières années démontre que + de 90% des usagers particuliers passent en déchèterie moins de 12 fois par an. Par contre, le nombre relativement faible d'usagers (2200) effectuant plus de 12 passages par an, s'assimile plus à une activité professionnelle qu'à l'usage responsable qu'en font la majorité des particuliers.

L'accès en déchèterie pour les usagers particuliers

Pour rentrer sur l'une des 6 déchèteries, il faut présenter sa carte d'accès. Elle est réservée aux usagers particuliers du territoire couvert par l'USTOM.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les usagers particuliers bénéficieront de 12 passages par an sans limitation de volume.

Au-delà :

- un forfait de 5€ HT sera facturé par passage supplémentaire concernant les déchets ayant un coût de traitement pour le Syndicat (déchets verts, encombrants, bois, gravats, déchets ménagers spécifiques et huiles moteur). Ces déchets relèvent de la même liste que ceux facturés aux professionnels
- le dépôt supplémentaire sera gratuit pour tous les autres types de déchets

Chacun peut suivre son nombre de passages sur le site ustom.ecocito.com ou en demandant à l'agent d'accueil en déchèterie.

Pas de modification concernant l'accès en déchèterie des professionnels, administrations et associations.

La décision prise par la Comité Syndical de l'USTOM ne vise pas à taxer encore et encore, mais à responsabiliser certains usagers en évitant de pénaliser les autres.

Retrouvez toute la réglementation et les tarifs sur le site **ustom.fr**

Toute l'équipe de l'USTOM est à votre écoute du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



Par téléphone **05 57 84 00 20**

Par mail à **contact@ustom.fr** pour les questions générales

et **ri@ustom.fr** pour les questions de facture ou dotation de bac.

